

Programmation CITE 2004

Rapporteur : M. Jean-Claude CHEVAILLER, Vice-Président

AVIS			
Commission n°6		Bureau	
séance du 20/10/04	favorable	séance du 22/10/04	favorable

I. Contexte

A l'issue du comité de programmation CITE le 05 Juillet, le Conseil général, la CAGB et la Ville de Besançon ont validé la programmation CITE pour l'année 2004 (délibération prise par la CAGB le 24 septembre).

Une partie des projets avait été provisoirement retirée de cette programmation, le Conseil général souhaitant en faire un examen approfondi afin de déterminer la part de la subvention CITE notamment au regard des aides traditionnelles.

Les projets concernés sont les suivants :

- aménagement du bourg-centre de Franois
- réaménagement du centre géographique de Novillars
- revalorisation du centre urbain de Saône
- aménagement du centre de Boussières
- aménagement d'entrée de ville à Ecole-Valentin
- revalorisation du bourg-centre de Pirey.

En outre, trois projets ont été portés à la connaissance du Conseil général. Sous maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon, ces projets ont été déposés auprès du CG25 pour une instruction sur les lignes traditionnelles du Département mais que ce dernier a réorienté sur CITE.

- aménagement intérieur du KURSAAL pour la création d'une salle de danse, de vestiaires et sanitaires dans le cadre de l'extension du Conservatoire. Coût : 150 000€, subvention sollicitée : 45 000€,
- structure d'accueil Petite Enfance à St Claude (travaux de gros œuvre, étanchéité, zinguerie, menuiserie..) : coût : 405 518€, subvention sollicitée : 81 104€
- aménagement des locaux de l'association de la Marelle. Coût : 37 000€, subvention sollicitée : 9250€.

2. Programmation complémentaire CITE 2004

La programmation complémentaire CITE 2004, examinée par la Commission 6 du 20 octobre, est issue d'un travail conjoint entre les collectivités concernées (Conseil général, CAGB et Ville de Besançon) qui s'est déroulé au sein du comité technique du 18 octobre et du comité de pilotage du 02 novembre.

Il a été indiqué lors du comité de pilotage que le programme CITE fera l'objet d'une évaluation durant l'année 2005, afin que les axes et enveloppes dédiées cadrent au plus près avec les attentes des collectivités.

Pour la programmation complémentaire CITE 2004, il résulte de la réflexion menée entre les collectivités les propositions présentées ci-dessous, déclinées dans le tableau page suivante :

- les projets d'aménagement de bourg s'entendent au sens des « bourgs-centres » validés par le Schéma Directeur, pour ce qui concerne l'axe V de CITE : « Renouveau urbain, revalorisation des centres et aménagement des entrées de ville et d'agglomération ».
 - ➔ Les projets d'aménagement de centre de village « non bourg-centre », comme Ecole-Valentin pourront être instruits par la commission « Aménagement de l'espace » dans le cadre du « fonds de valorisation patrimoniale et touristique des centres de village de l'agglomération » (fiche B3.5 du contrat d'agglomération).
 - la subvention CITE concernant ces projets de secteur est définie selon les modalités suivantes : une subvention CITE de 30% minimum applicable sur la dépense subventionnable, hors travaux de voirie. Ce taux pourra être majoré de 5% voir 10% en fonction d'une évaluation de la « qualité urbanistique » des projets. Cette appréciation qualitative des projets sera réalisée par l'audab sur la base des deux critères suivants:
 - Bonification de 5% en fonction de l'intégration du projet dans son contexte urbain, l'amélioration de la centralité, la valorisation paysagère, la valorisation touristique, le développement économique, l'amélioration de l'image d'entrée d'agglomération, l'intérêt communautaire ou d'agglomération, etc.
- Et/ou,
- Bonification de 5% en fonction des matériaux utilisés, de la valorisation patrimoniale et architecturale, la valorisation de l'espace public, de la protection de l'environnement, de l'enjeu de secteur, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, etc.
- Les projets de Novillars, Saône, Boussières, et Pirey sont confirmés et pris en compte avec des taux bonifiés (cf.tableau joint).
- « L'aménagement intérieur du KURSAAL » est retenu dans le cadre de la programmation complémentaire 2004 au titre du caractère de « centralité » de l'équipement.
- le projet de « Structure d'accueil petite enfance à St Claude » est retenu au titre de la prolongation du projet « groupe scolaire St Claude », dont la première tranche de travaux est inscrite dans la programmation CITE 2002.
- les projets « Aménagement du bourg-centre de Franois » et « Aménagement des locaux de l'association de la Marelle » ne sont pas retenus,
 - Après analyse par le Conseil général, il apparaît que le projet de Franois bénéficie d'aides traditionnelles de la part du CG25, mais n'est pas éligible à CITE,
 - D'un montant de travaux inférieur au seuil des 90 000 € HT fixé par le contrat CITE, le projet de l'association la Marelle ne peut être programmé au sein de CITE.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la programmation complémentaire CITE pour l'année 2004.

Pour extrait conforme,
Le Président

Programmation complémentaire CITE 2004

Axe 4 : Développer une nouvelle gamme d'équipement dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement					
Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût estimatif global (€ HT)	Montant subventionnable	Subvention Cite 2004	% rapporté au montant total des dépenses
Aménagement intérieur du KURSAAL	Ville de Besançon	150 000 €		45 000 €	30%
Structure d'accueil petite enfance à St Claude	Ville de Besançon	405 518, 40 €		81 104 €	20%
Total axe 4		555 518 €		126 104 €	22,70%
Axe 5 : Renouveau urbain, revalorisation des centres et aménagement des entrées de ville et d'agglomération					
Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût estimatif global (€ HT)	Montant subventionnable	Subvention CITE 2004	% rapporté au montant subventionnable
Réaménagement du centre géographique de Novillars, Tranche I : place du 11 novembre 1918	Novillars	336 910, 10 €	231 325 €	92 530 €	30% + 5% + 5%
Aménagement de bourg : revalorisation du centre urbain de Saône	Saône	343 847, 25 €	77 427 €	27 099 €	30% +5%
Aménagement du centre de Boussières	Boussières	218 000 €	89 340 €	31 269 €	30% + 5%
Revalorisation du bourg centre de Pirey	Pirey	387 481, 86 €	183 015 €	73 206 €	30% + 5% +5%
Total axe 5		1 478 233 €	581 107 €	224 104 €	38,56%
TOTAL		1 841 758 €		350 208 €	

